

## LA BANQUE DU PEUPLE.

Grand émoi, à Montréal, lundi soir, quand on apprit, de manière à n'en plus douter, que la Banque du Peuple suspendait ses opérations pour une période de 90 jours aux termes de la loi.

Pendant ce délai, les directeurs devront examiner les comptes et, jugeant de la situation, décider si la banque devra liquider ou continuer ses opérations.

Après le dernier rapport annuel de cette banque, en mars dernier, montrant un profit de 9½ p.c. sur le chiffre du capital, après avoir déduit les dettes mauvaises et douteuses de l'année, (dit le rapport des directeurs), nul ne pouvait s'attendre à voir, à si bref délai, cette institution réduite à fermer ses guichets au public.

Nous ne pouvons nous faire l'écho de tous les bruits qui circulent à ce sujet et qui tendraient à faire croire que la banque s'est laissé entraîner à des découverts par trop considérables vis-à-vis de certains clients de la banque. Quoiqu'il en soit, il paraît avéré que la prudence qui est ou doit être la règle première d'un financier n'a pas toujours été observée surtout en ces derniers temps. Mais de là à dire que la Banque du Peuple se trouvait dans une situation embarrassée, il y a loin.

Plus de discrétion au sujet des comptes litigieux, plus de sang-froid et plus d'énergie auraient été nécessaires et, si la spéculation a travaillé à amener le résultat que nous constatons aujourd'hui, ce n'est pas à elle seule que cet état de choses est dû. Il y a eu maladresse insigne de la part de quelqu'un qui a perdu tout sang-froid, au moment même où il était absolument nécessaire d'avoir la poigne ferme et la langue rentrée.

Est-ce à dire pour cela que la situation de la Banque du Peuple est désespérée et qu'elle ne renaitra pas de ses cendres ? Nous croyons, au contraire, que la crise qu'elle traverse n'est que temporaire et que sa situation, tirée au clair, lui permettra de rembourser intégralement, non seulement les billets en circulation, mais aussi de payer 100 cents dans la piastre à ses déposants.

Il n'en restera pas moins une gêne assez prolongée parmi les clients et les déposants habituels de la banque et nous ne craignons pas de trop nous avancer en prédisant que quelques faillites seront ou hâtées ou même causées par la suspen-

sion de paiements de cette institution.

Espérons que les autres banques feront tous leurs efforts pour enrayr autant qu'elles le pourront, sans manquer cependant aux règles de la plus élémentaire prudence, le contrecoup que le commerce et l'industrie vont subir en ce qui concerne la clientèle de la Banque du Peuple.

Le public, dans cette affaire de la Banque du Peuple, a mal compris ses intérêts; après les explications qui avaient été données, après que les Banques eurent décidé de prêter un appui matériel très sensible à l'institution contre laquelle s'était exercée la spéculation, il n'y avait pas lieu d'assiéger la banque pour en retirer incontinent les dépôts. C'est cette hâte intempestive de la part des déposants qui a causé le mal dont le commerce va forcément se ressentir par suite de la suspension de paiements et d'opérations de la Banque. Comment, en effet, une banque qui a des dépôts pour \$7,000,000 environ pourrait-elle à demande rembourser la moitié et même le quart de cette somme ? Les déposants savent bien cependant que la Banque, pour leur payer un intérêt, est obligée de faire fructifier ces capitaux, par conséquent, de les placer elle-même, soit en escomptant des billets de clients, soit en prêtant sur actions, sur gages, sur valeurs publiques, etc. Une banque ne conserve pas dans ses coffres pour les y laisser improductifs les capitaux qui lui sont confiés, il lui faut le temps nécessaire pour les faire rentrer et c'est ce temps que le public n'a pas laissé à la Banque.

Un peu moins d'affollement, moins de peur, et nous sommes persuadés que la crise eût pu être évitée.

Mais, nous le répétons, nous avons la conviction que la banque paiera 100 cents dans la piastre. Les commerçants comme les particuliers peuvent hardiment accepter en paiement les billets de la Banque du Peuple; ces billets, s'ils n'étaient pas (et la chose nous paraît impossible) payés par la banque, le seraient par le gouvernement fédéral aux termes mêmes de la loi dont voici le texte :

"Toute banque paiera au ministre des finances une somme égale à cinq pour cent sur la moyenne de ses billets en circulation, telle somme à être ajustée annuellement suivant la moyenne de la circulation pendant les douze mois précédents. Ces montants constitueront un fonds appelé "Fonds de rachat de la circulation des banques" et sera employé, s'il est nécessaire, lors de la suspension d'une banque quelconque, au paiement des billets émis et en circula-

tion et de l'intérêt. Tous les billets en circulation porteront intérêt à 6 pour cent par année du jour de la suspension jusqu'à ce qu'ils soient rachetés. Les paiements à même ce fonds seront faits sans égard au montant contribué."

Ainsi donc, non seulement les billets seront payés pour leur plein montant, mais encore ils sont productifs d'un intérêt de 6 p. c. du jour de la suspension jusqu'à la date du rachat des billets.

Pour les déposants la situation n'est pas mauvaise non plus, car la Banque du Peuple, contrairement aux autres banques est incorporée en vertu d'une Charte Royale, qui tient les directeurs personnellement et pécuniairement responsable de leur gestion.

On comprendra, par ce fait, que non-seulement l'actif de la banque, mais aussi les biens des directeurs sont à la disposition des créanciers de la banque; cela doit rassurer ceux qui pourraient craindre que l'actif de la banque n'est pas suffisant pour couvrir le passif.

Répétons-le cependant, car nous en avons l'assurance, tous les créanciers seront intégralement payés d'ici à 90 jours.

La situation des actionnaires est celle-ci, c'est qu'ils ne sont responsables que pour le montant de leurs actions, ils n'ont donc pas à redouter qu'il leur soit fait un nouvel appel de fonds, puisque les parts sont entièrement libérées.

La suspension de paiements affecte tout aussi bien le département d'épargnes que les autres départements de la banque. Jusqu'à la reprise officielle des paiements, aucun argent ne pourra être payé à aucun déposant qu'il ait un livret d'épargnes ou un compte de dépôt à demande ou à terme.

Jusqu'ici on faisait bien sa correspondance au café, mais on la faisait soi-même. Un des grands cafés de Londres vient d'innover en la matière. Les clients peuvent dicter, tout en déjeunant, leur correspondance à des jeunes filles, qui les sténographient avec toute la diligence voulue et transmettent ensuite le texte rédigé à d'autres jeunes filles atablées devant des machines à écrire. Le consommateur n'a plus qu'à signer et à dicter l'adresse.

La Société nationale d'hygiène de Berlin se propose d'installer dans les bâtiments de l'ancien Reichstag une Exposition internationale permanente d'hygiène. Tout ce qui intéresse la santé publique, même les sports, sera représenté dans cette exhibition destinée à réunir les inventions les plus récentes de tous les pays dans cet ordre d'idée. L'Exposition générale, qui ne doit s'ouvrir qu'en automne, sera précédée d'une série d'expositions spéciales qui serviront en quelque sorte de noyau au musée permanent d'hygiène.